

FORMATION PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE PRÉPOSÉ AU TIR

DURÉE

4 à 5 jours, soit 35 heures avec examen

TARIF* (financement possible par un OPCO)

1400 € HT / personne

Adhérents UNICEM : 1260 € HT / personne

*tarif excluant le transport, les repas et l'hébergement éventuel des stagiaires.

PUBLIC ET DÉBOUCHÉS

- Toute personne devant utiliser des explosifs industriels civils.
- Toute personne devant encadrer une activité de minage en carrière de roche massive ou travaux publics.

PRÉ-REQUIS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Obtenir une Autorisation Individuelle Préalable auprès de la Préfecture de son domicile
- Etablir un dossier d'inscription comprenant un certificat médical délivré par la Médecine du Travail.

EFFECTIF DU STAGE

De 6 à 12 personnes

DÉLAI D'INSCRIPTION

Conformément aux CGV en vigueur, 15 jours ouvrés avant la date de la formation. Ce délai peut être rallongé sur demande des services des examens de l'Education Nationale.

Pour tout renseignement complémentaire et demande de fiche de pré-inscription, contactez-nous :

Matthias BERT

06 42 26 11 63

mbert@forma-explo.fr

OBJECTIF DE LA FORMATION

Mettre en œuvre des explosifs en sécurité et conformément à un plan de tir établi.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Formation réalisée en salle pour la partie théorique.
- Présentation sur vidéo-projecteur des supports de formation (présentations powerpoint, vidéos, ...) et sur paper-board.
- Documentations techniques des produits explosifs, détonateurs, matériels de mise en œuvre et de contrôle.
- Entraînement à la pratique sur site d'exploitation.
- La formation est animée par un formateur FORMA-EXPLO, titulaire du CPT et du Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles (B.A.D.G.E.) Abattage à l'explosif.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Feuille de présence et certificat de réalisation.
- Présentation à l'examen du Certificat de Préposé au Tir.
- Sous réserve de réussite, diplôme délivré par l'Education Nationale.

PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Formation et examen soumis à une aptitude médicale délivrée par la Médecine du Travail.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se signaler lors de la pré-inscription, en nous contactant au 06 42 26 11 63 ou par mail, mbert@forma-explo.fr, afin d'étudier les adaptations organisationnelle, matérielle et pédagogique que nous pourrions mettre en place.

PROGRAMME (selon l'arrêté du 26 mai 1997)

- Cadre réglementaire du boutefeu.
- Vocabulaire propre à l'activité minage.
- Les explosifs civils, systèmes d'amorçages et matériel associé.
- Règles de mise en œuvre des explosifs.
- Règles de tir et de mise en sécurité.
- Les tirs spéciaux.
- Traitement des ratés de tir.
- Les nuisances liées aux tirs de mines.
- La réglementation.
- Entraînement à la pratique :
 - Restitution sur le terrain des notions acquises en salle.
 - Chargement d'un trou de mines sur site d'exploitation.

EXAMEN

- Epreuve orale de 45 minutes, comprenant 15 minutes de préparation, en salle.
- Epreuve pratique de 30 à 45 minutes, sur site d'exploitation.
- Epreuve écrite (étude de cas) de 45 minutes, en salle.

SUITE DE PARCOURS

- Options complémentaires du CPT.
- Formation Conception & Validation des Plans de Tir.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES, ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

- Sans objet

Chiffres 2023

- Réussite : 100 %
- Abandons : 0
- Satisfaction : 95,25 %